

# Caba-NON!

Comité contre la colonisation d'Herbeumont et le mitage de sa forêt

14/10/2020

## Pourquoi faut-il stopper le mitage du territoire à Herbeumont ?

### **Le mitage du territoire, qu'est-ce que c'est ?**

Le mitage du territoire (ou étalement urbain) désigne la construction d'habitations, d'infrastructures, de zones d'habitat ou d'activité dans des espaces initialement ruraux (des zones forestières et agricoles), sans plan d'urbanisme cohérent. C'est un véritable problème environnemental en Wallonie, où le territoire est particulièrement fragmenté par les "zones artificialisées".



# Quelles conséquences ?



Les principales conséquences du mitage sont environnementales. En voici quelques-unes :

- **Décroissance des surfaces destinées à l'agriculture et aux espaces naturels**, ce qui implique une disparition de milieux favorables à la biodiversité. En 10 ans, la Wallonie a perdu 23 033 hectares de terres agricoles, et presque 2000 hectares de forêts et terres boisées (chiffres Statbel).
- **Augmentation de l'activité de transport** par véhicules dans des zones qui jusqu'ici en étaient préservées, avec pour effet une aggravation de la pollution de l'air et une augmentation des émissions de gaz à effet de serre.
- **Augmentation de la pollution lumineuse et sonore**, nuisible à la faune et la flore.
- **Une plus grande intervention humaine** dans un ensemble de processus environnementaux essentiels, qui est susceptible de nuire à la qualité de l'eau et d'élever le risque d'inondation.
- **Impact économique et social**: dépenses importantes pour assurer la distribution d'eau, l'assainissement, la fourniture d'électricité, les transports publics, la gestion des déchets et les services de contrôle.



## Caba-NON! interpelle

Interpellations citoyennes : une première selon L'Avenir

Les Herbeumontois étaient venus nombreux au Conseil Communal, au cours duquel Laure Jacobs-Wyckmans et Jean-Luc Ponsard ont interpellé le Collège sur des questions liées à la participation citoyenne et à la gestion de notre cadre de vie concernant la construction d'habitations de loisirs en zone forestière à Herbeumont.

Selon Yvon Jusseret, le journaliste de L'Avenir qui suit les CC d'Herbeumont depuis des années, c'est la première fois que des citoyens usent de leur droit d'interpellation. Laurent Timmermans, seul Conseiller dans l'opposition, avait également déposé un point pour voter la création d'une CCATM (Commission Consultative sur les questions d'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme).

### Compte-rendu du Conseil Communal

Les Herbeumontois étaient venus nombreux, mais sont repartis déçus ! Les réponses aux interpellations étaient loin d'être satisfaisantes et le point déposé par M. Timmermans n'a pas été voté.

En guise de réponse aux problèmes de communication, Monsieur Puffet a proposé l'ajout d'un onglet "enquêtes publiques" sur le site de la commune et une communication publique des auteurs de projets. La création d'une CCATM est qualifiée de "très bonne idée" pour la participation citoyenne.

Répondant à l'interpellation de Jean-Luc Ponsard, Madame la Bourgmestre a assuré qu'aucune position n'avait été prise par le Collège à ce jour concernant les projets de Mr Lauwers, mais elle a confirmé qu'un avis préalable de principe lui avait bien été donné. On peut effectivement difficilement imaginer qu'un promoteur, aussi riche soit-il, se risque à acheter autant de terrains sans être sûr qu'il aura le soutien de l'autorité communale. Après tout, c'est bien à elle qu'appartient la décision d'octroyer ou non le permis.



# Quelles solutions ?

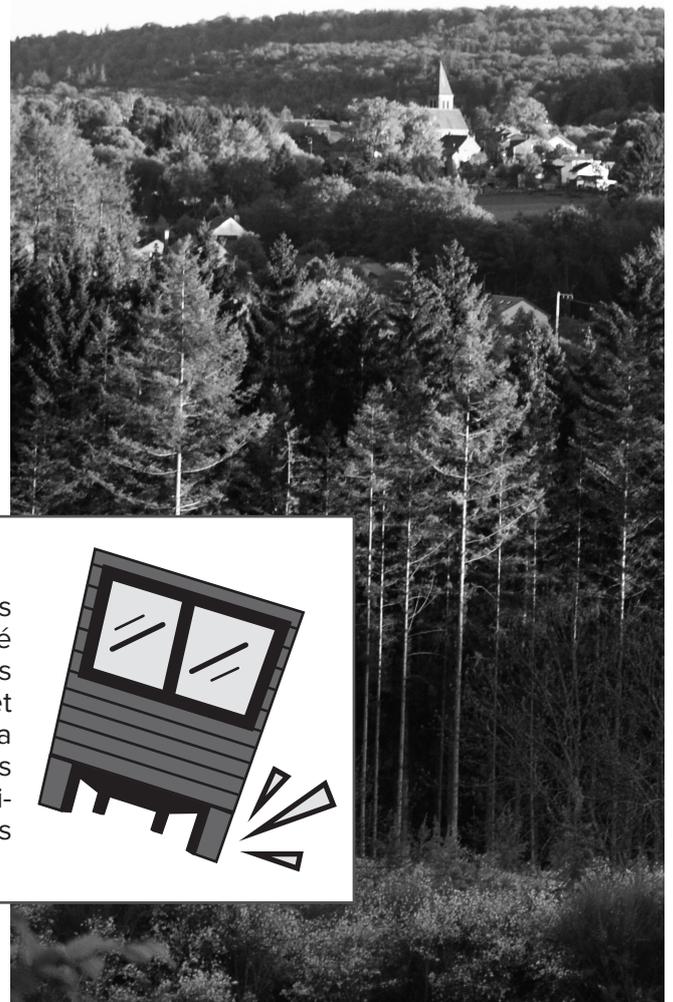


Cela passe notamment par une réglementation plus restrictive, moins soumise aux intérêts privés. Les plans de secteur, qui datent d'une cinquantaine d'années, ont été beaucoup trop généreux dans l'octroi de terrains à bâtir. Il est difficile de faire marche arrière, étant donné que ces terrains ont pris de la valeur "sans rien faire".

## ATTENTION AUX PRÉCÉDENTS !

Si la commune n'est pas responsable du zonage au plan de secteur, il est de son devoir (et d'intérêt public) de "réfréner les appétits". Bien qu'octroyer un permis de construction dans une zone non bâtissable puisse sembler au premier abord une petite exception locale, cela crée en fait un précédent. En effet, comment refuser à un demandeur ce qui a été accordé à un autre? Toutes ces petites dérogations, ajoutées les unes aux autres, finissent par former une atteinte globale à l'environnement et aux fonctions dites faibles (agriculture, sylviculture, etc.).

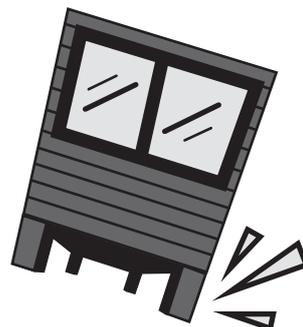
## STOP AU MITAGE DU TERRITOIRE D'HERBEUMONT !



Le refus de voter la création d'une CCATM a été vécu comme un refus de la participation citoyenne. Ces commissions sont prévues par le CoDT afin de permettre à la population de participer plus largement à la gestion de leur cadre de vie. Les arguments avancés étaient loin d'être convaincants. Madame la Bourgmestre a décidé de reporter le vote au prochain Conseil. Nous l'attendons avec impatience...

### Caba-NON ? Caba-NON !

De nombreux habitants d'Herbeumont se sont réunis au sein de l'association **Caba-NON!** qui est un comité d'action contre la construction d'habitations de loisirs en zone forestière à Herbeumont. Ces habitations et leur implantation causeront de grands dommages à la nature, au village même et à la qualité de vie de ses habitants. **Caba-NON!** tentera de peser sur la décision de l'autorité communale. En savoir plus ? Nous rejoindre ? Super ! Plus d'infos sur [www.caba-non.be](http://www.caba-non.be).



**Je participe à  
cette action citoyenne !**

**Caba-NON!**

**Oui** au tourisme responsable et durable. **Oui** à la préservation de l'environnement. **Non** à l'invasion de la forêt d'**HERBEUMONT**.

[www.caba-non.be](http://www.caba-non.be)

Ne pas jeter sur la voie publique.  
Éditeur responsable : Steven Van Doninck, 2280 Grobbendonk

**OUI**, je veux commander une ou plusieurs affiches à accrocher à ma fenêtre.  
**OUI**, je veux commander un ou plusieurs panneau(x) à planter dans mon jardin.

Contactez le **Collectif Caba-NON!** :  
par email à [cabanon.herbeumont@gmail.com](mailto:cabanon.herbeumont@gmail.com) en précisant votre adresse et le nombre d'exemplaires à vous faire parvenir.